

## Procès-Verbal de la réunion de Conseil Municipal du 23 janvier 2024



<u>Personnes présentes</u>: Mrs THIEVET Christian, LADRIERE Daniel, BOISLEUX Christian, CANDAËS Roger, ANSELIN Ghislaine, LAGRENE Franck, DERON Laurence, LALIN Raphaël, LETERME Julien, DEGROOTE Philippe, SANTY Jean-Pierre, BUKOWINSKI Nathalie.

Procuration: Simon DEGEUSER à Roger CANDAËS

Julie VERMEESCH à Nathalie BUKOWINSKI

Sébastien ROUSSELLE à Laurence DERON

Absent excusé :

Est élue secrétaire de séance Madame Ghislaine ANSELIN

Le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 20h05.

Monsieur le Maire donne lecture du PV du 28 novembre 2023. Aucune remarque et observation, le PV est approuvé à l'unanimité.

## 1) Projet micro-crèche dans l'ancien logement de fonction de la Poste

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le nouveau devis estimatif des travaux en rapport avec le projet d'aménagement du Centre Bourg qui permet d'accéder à la futur micro-crèche par des ouvertures crées dans la façade arrière du bâtiment.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil, en date du 17 octobre 2023, a émis un avis favorable pour minorer le loyer annuel à 600 euros pendant 7 ans afin de compenser les travaux engagés par la SAS. Ainsi, suite au nouveau devis estimatif, la SAS souhaite que la commune minore ce même loyer pendant 8 ans.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de minorer le loyer annuel à 600 euros pendant 8 ans soit 50 euros par mois afin de compenser le supplément de travaux des nouvelles ouvertures à créer.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de minorer le loyer à 600 euros annuellement, soit 50 euros par mois pendant 8 ans auquel il convient d'ajouter les charges locatives.



# 2) Modification des statuts du SIVU RPI SENSEE COJEUL consistant à l'ajout d'un délégué suppléant



Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Comité Syndical du SIVU RPI Sensée Cojeul a délibéré le 12 septembre 2023 afin d'ajouter dans les statuts du syndicat la désignation d'un délégué suppléant par commune membre afin de faire face aux éventuelles difficultés de représentation des communes lors des réunions du Comité Syndical. Il convient d'approuver cette modification, d'une part et d'autres parts, de désigner un délégué suppléant.

Ce dernier sera convoqué aux séances du Comité Syndical en cas d'absence d'un délégué titulaire avec voix délibérante. En cas de présence des titulaires, il pourra toutefois assister aux réunions en tant qu'auditeur sauf lors des réunions à huis clos.

Après en avoir délibéré à main levée, le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts du SIVU RPI SENSEE COJEUL

Désigne Monsieur Raphaël LALIN comme délégué suppléant au sein du comité syndical SIVU RPI SENSEE COJEUL qui sera convoqué aux séances du comité syndical en cas d'absence d'un délégué titulaire.

### 3) Projet gendarmerie

Monsieur le Maire présente le plan du projet de la nouvelle brigade de gendarmerie situé sur un terrain Rue André Mercier réalisé par le bailleur social habitat Hauts de France suite à la demande du service des affaires immobilières de la gendarmerie.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré le propriétaire du terrain d'implantation envisagé pour lui présenter le Projet. Le propriétaire doit prendre conseil auprès de son notaire pour une évaluation du terrain.

#### 4) Autorisation d'installer un Food truck sur le domaine public

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de plusieurs demandes de particuliers souhaitant louer la salle et d'installer un Food truck sur le parvis de la salle pour leur événement.

Considérant que dans le règlement de la salle polyvalente, il est noté que : Tout branchement sur l'installation électrique pour un usage extérieur est strictement interdit et au vu des problèmes de sécurités et de propreté des espaces, Le conseil municipal ne souhaite pas que les particuliers ou associations installent un Food-truck devant la salle polyvalente lors de la location de la salle polyvalente.



## 5) Location du logement 1Place Jules Viseur



Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un état des lieux de sortie du logement a été réalisé le 29 décembre 2023.

Le logement est vacant pour le moment, en attente d'une prochaine location.

Monsieur le Maire propose de revoir le loyer.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal propose de fixer le loyer du logement à 570 euros garage compris auquel il convient d'ajouter les charges locatives (Ordures ménagères, révisable chaque année).

#### 6) Prime inflation pour le personnel communal

Monsieur le Maire donne lecture du décret du 31 octobre 2023 portant sur la possibilité de mise en œuvre d'une prime dite pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents publics de la fonction publique territoriale.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal accepte mettre en place cette prime pour un montant de 200 euros par agent, versé en une fois avant le 30 juin 2024 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif.

#### 7) Divers

- Monsieur le Maire présente les Orientations d'Aménagement et de Programmation Sectorielle (OAP) de la communauté de communes et évoque que la commune à 10 jours pour répondre. Sans réponse de la commune, les OAP seront considérés comme validé. Aucune modification est demandée.
- Monsieur le Maire présente le dernier plan établi par Monsieur LABORDE concernant le projet de centre bourg. Il informe le conseil qu'un nouveau rendezvous sera programmé dans les prochaines semaines pour affiner ce dernier.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion est prévue dans les jours à venir avec Madame MATHYS et Maître MOULIN pour la signature du bail commercial de la future micro-crèche.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la demande de l'architecte Monsieur Eric MATUSZAK, l'entreprise DECOREV s'est rendue aux écoles afin de faire chiffrer les travaux non fait par l'entreprise CORDIER. Un recommandé avait été envoyé à cette dernière et celui-ci est revenu en mairie. (La retenue de garantie ne sera pas restituée à l'entreprise CORDIER).

- Monsieur le Maire informe de la demande d'un devis auprès de DECOREV pour la rénovation des façades de l'école, de la mairie et de l'ancien logement de fonction de la poste.
- Monsieur le Maire informe le conseil que les dessins des menuiseries de la salle polyvalente ont été validés et les menuiseries sont en cours de fabrication.